

Le 11 janvier 2006

**Carolina Rinfret**  
Avocate

**Par courriel et messagerie**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800 place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928  
Télééc. : (514) 289-3719  
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

OBJET:      OBJET: Demande d'autorisation du Transporteur afin de construire les  
immeubles et actifs requis pour le raccordement des centrales de la Chute-Allard et  
des Rapides-des-Coeurs au réseau de transport du Transporteur  
Votre dossier : R-3585-2005  
Notre dossier : R000168

---

Chère consoeur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le «Transporteur») dépose, ce jour, auprès de la Régie, ses réponses à la demande de renseignements numéro 2 de la Régie, transmise au Transporteur en date du 14 décembre 2005.

Ces réponses du Transporteur sont consignées à la pièce HQT-13, Document 1 et déposées auprès de la Régie en version électronique. Les copies papier requises seront transmises dans les meilleurs délais. Le Transporteur a effectué une mise à jour de la Liste des pièces dont copie est également jointe à la présente.

De plus, pour faire suite à la réponse fournie par le Transporteur à la question 2.4 de la demande de renseignements no 2 de la Régie consignée à la pièce HQT-13, Document 1 et déposée par la présente, le Transporteur dépose également ce jour, une requête amendée dans le présent dossier ainsi qu'une version révisée de la pièce HQT-6, Document 1 et de son annexe A. En effet, dans la préparation des réponses aux questions de la Régie, le Transporteur s'est aperçu qu'une erreur s'était glissée au niveau du calcul des coûts d'ingénierie interne pour le poste des Rapides-des-Cœurs. Par conséquent, le coût total du présent projet s'élève donc à 104,5 M\$ plutôt que 105,7 M\$, tel qu'énoncé dans la demande originale déposée le 31 octobre 2005. Le Transporteur transmettra également sous peu à la Régie, la version papier de sa requête amendée et de la pièce révisée HQT-6, Document 1 et son annexe A.

Copie de la présente est transmise par courriel seulement au Groupe de recherche appliquée en macroécologie (« GRAME »).

Souhaitant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.



Carolina Rinfret

/OP  
Pièces jointes